

**STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**  
**au 1<sup>er</sup> janvier 2020 - PROJET**

**1. COMPETENCES OBLIGATOIRES**

**1.1 Développement économique :**

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du Tourisme, dont la création d'offices de tourisme

**1.2 Aménagement de l'espace communautaire :**

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- ***Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme***
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code

**1.3 Equilibre social de l'habitat :**

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

**1.4 Politique de la ville dans la communauté :**

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

**1.5 Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement**

**STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**  
**au 1<sup>er</sup> janvier 2020 - PROJET**

**1.6 Accueil des Gens du Voyage**

- **Création**, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil **et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage**

**1.7 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

**1.8 Eau**

**1.9 Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8**

**1.10 Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1**

<b>2. COMPETENCES OPTIONNELLES</b>
------------------------------------

**2.1 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

**2.2 Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**

- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande de l'énergie

<b>3. COMPETENCES FACULTATIVES</b>
------------------------------------

**3.1 Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt intercommunal :**

- Voies pénétrantes d'agglomération reliant des zones d'activité et supportant des ouvrages d'art, ainsi que les voies cyclables attenantes : Boulevard Willy Brand à Niort
- Installation, maintenance et entretien des abris-voyageurs affectés au service public de transport collectif sur le territoire des communes membres
- Aménagement et mise en accessibilité des quais sur voirie nécessaires à l'exploitation du service public de transport collectif sur le territoire des communes membres

**3.2 Participations financières à la réalisation de voiries nationales et départementales présentant un intérêt pour la Communauté d'Agglomération du Niortais**

**STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**  
**au 1<sup>er</sup> janvier 2020 - PROJET**

**3.3 Enseignement universitaire, formations supérieures, recherche :**

- Actions et financements liés au développement et au fonctionnement de ces enseignements
- Apport de terrain, participations conventionnelles aux dépenses liées à l'implantation et au développement de l'enseignement supérieur
- Gestion des équipements communautaires affectés à l'enseignement supérieur

**3.4 Tourisme :**

- Tourisme fluvial :
  - Elaboration d'un schéma et d'une politique de développement et d'aménagement du tourisme fluvial de la Sèvre Niortaise sur l'agglomération
  - Définition et Réalisation des équipements attachés à la mise en tourisme fluvial de la Sèvre Niortaise
- Elaboration et développement d'une politique événementielle de nature économique (congrès, salons...) afin de renforcer l'attractivité du territoire
- Elaboration d'un schéma directeur destiné à la création et à la promotion d'un réseau de chemins de randonnées pédestres, équestres et cyclables à l'échelle de l'agglomération

**3.5 Patrimoine :**

- Aménagement, gestion, entretien et mise en valeur du patrimoine d'intérêt intercommunal : Château Coudray Salbart, Château de Mursay et Donjon

**3.6 Culture :**

- Elaboration d'une politique culturelle à l'échelle de l'agglomération.
- Création et soutien aux manifestations culturelles à rayonnement d'agglomération.
- Création et gestion d'un réseau de Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine d'agglomération

**3.7 Sport :**

- Elaboration d'un schéma de développement de la pratique du sport à l'échelle de l'agglomération
- Soutien aux manifestations sportives porteuses d'attractivité et d'identité pour le territoire

**3.8 Etudes sur le développement des énergies renouvelables**

**3.9 Centres Locaux d'Information et de Coordination (gérontologique)**

**3.10 Actions et participations auprès des acteurs publics et privés intervenant dans le domaine de l'insertion des jeunes et des adultes**

**3.11 Etablir et exploiter le réseau de communications électroniques à Très Haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnées, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux Sèvres**

**3.12 Elaboration du Contrat Local de santé sur le territoire**